

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/10

Inondations : mesures d'organisation et acquisitions de matériel

M. Michel Frossard, CS•POP•Verts

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour réaliser une étude afin de permettre à la Municipalité de Delémont de mettre en place un plan d'alarme et d'intervention pour lutter contre les crues de la Sorne. Le rapport, présenté à l'EMCCD le 30 avril 2009, a été rendu dans sa forme définitive le 5 juin 2009. Le dossier rendu, qui a été transmis au commandant des pompiers qui est chargé de sa mise en œuvre, est une base solide sur laquelle s'appuie l'EMCCD pour rendre totalement opérationnel le plan d'alarme et d'intervention, ce qui devrait être effectif d'ici fin 2010 - début 2011.

Les réponses aux questions soulevées sont les suivantes :

Question n° 1 : où en est-on du point de vue des acquisitions matérielles (boudins gonflables, motos-pompes, etc.) ?

Le modèle de barrage et les quantités nécessaires (sous réserve de la réponse à la question 3 ci-dessous) sont connus, ainsi que les moyens en matériel et en personnel devant être mobilisés pour leur mise en place. Une visite de terrain a été réalisée en avril 2010 pour valider l'emplacement du matériel mobile.

Une entrevue a été demandée entre l'ECA-Jura et les autorités des communes concernées par l'acquisition de ce type de matériel pour en définir les besoins de façon groupée, afin de procéder à une seule commande, et pour préciser le montant des subventions de l'ECA-Jura.

Question n° 2 : où en est-on du point de vue de l'élaboration des mesures d'organisation de l'état major et du système s'alarme ?

La composition de l'état-major communal, son organisation et son fonctionnement sont connus. Il est encore nécessaire de définir les différents niveaux d'alarme en fonction des appareils de mesures qui doivent être installés sur site. En cas de mise sur pied de l'état major communal, le commandant des pompiers est chargé de diriger les opérations.

Concernant le système d'alarme, une réflexion à l'échelle du bassin versant de la Sorne, avec toutes les communes concernées, devrait être réalisée. Cette tâche est à mener au niveau cantonal. Le Gouvernement a été interpellé en ce sens en juillet 2009. Apparemment, une alarme cantonale devrait être concrétisée à l'horizon 2011/2012.

Dans l'intervalle, des échelles limnimétriques seront mises en place dans le canal de la Sorne au centre-ville. Les débits pourront alors être observés, ce qui permettra le déclenchement d'alarmes « objectives ». Des contacts ont également été pris avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en vue du déplacement de la station limnimétrique de Morépoint au centre-ville, avec la possibilité d'installer un système de déclenchement automatique d'alarmes.

Question n° 3 : où en est-on du point de vue de la sécurisation des stations transformatrices des SID ?

La sécurisation des stations transformatrices et autres infrastructures des SID se fait en parallèle au plan d'alarme et d'intervention. Toutefois des mesures urgentes ont été prises au lendemain des inondations de 2007 dans les stations de la rue Auguste-Quiquerez et de l'école du Gros-Seuc. Actuellement, une consolidation de ces mesures (installation de pompe de relevage fixes, mesures de protection fixes et définitives) est en cours, le but étant d'éviter au maximum le déploiement de barrières de protections mobiles. La quantité de barrages initialement prévue pourrait donc être revue à la baisse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 21 juin 2010